



COMMUNE DE MORNE A L'EAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 07-04-2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre du mois d'Avril,  
Les membres du Conseil Municipal de la ville de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, suite à sa convocation du 15 Avril 2014.

**Étaient présents (24):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Leonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolores BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie Chantal SAINT-SAUVEUR, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame NANETTE Marie-Christine

**Étaient absents (09):** Madame Victoire JASMIN, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klebert BLANCHE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33  
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle MANETTE Marie Christine été désignée pour assurer le Secrétariat.  
Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT L'EXERCICE 2013**

**Le conseil municipal ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2013 du trésorier municipal examiné le 24 Avril 2014 par l'assemblée ;

Après avoir adopté le compte administratif 2013, le 27 Mars 2013 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 866 955.17 € ;

Vu le besoin de financement de la section d'Investissement soit 400 000.00 € ;

Entendu le rapport de la commission des affaires financières ;

Sur proposition du maire et après délibération ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup>) D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 comme ci-après :

- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 400 000.00 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – compte 002) : 466 955.17 €

Article 2) L'ordonnateur et le trésorier municipal sont chargés de l'exécution de la présente

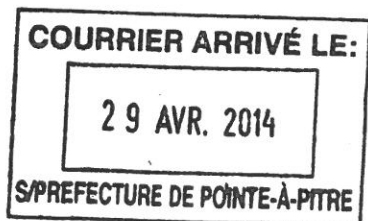
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition certifiée conforme

Morne-à-L'Eau, le 24 Avril 2014

Le Maire

Jean-Claude LOMBION





COMMUNE DE MORNE A L'EAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 07-04-2014

*L'an deux mille quatorze et le vingt quatre du mois d'Avril,*

*Les membres du Conseil Municipal de la ville de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, suite à sa convocation du 15 Avril 2014.*

**Etaient présents (24):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Leonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolores BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie Chantal SAINT-SAUVEUR, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame NANETTE Marie-Christine

**Etaient absents (09 ) :** Madame Victoire JASMIN, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klebert BLANCHE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mademoiselle MANETTE Marie Christine été désignée pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT L'EXERCICE 2013**

**Le conseil municipal ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2013 du trésorier municipal examiné le 24 Avril 2014 par l'assemblée ;

Après avoir adopté le compte administratif 2013, le 27 Mars 2013 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 866 955.17 € ;

Vu le besoin de financement de la section d'Investissement soit 400 000.00 € ;

Entendu le rapport de la commission des affaires financières ;

Sur proposition du maire et après délibération ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup>) D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 comme ci-après :

- |   |              |
|---|--------------|
| ▪ Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : | 400 000.00 € |
| ▪ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – compte 002) :  | 466 955.17 € |

Article 2) L'ordonnateur et le trésorier municipal sont chargés de l'exécution de la présente

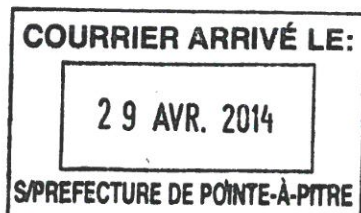
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition certifiée conforme

Morne-à-L'Eau, le 24 Avril 2014

Le Maire

Jean-Claude LOMBION





**VILLE DE MORNE A L'EAU**  
**ETAT DES RESTES A RECOUVRE**  
**BUDGET M49 « ASSAINISSEMENT »**

**ANNEE 2013**

LIBELLE	MONTANT INITIAL	MONTANT DEJA VERSE	RESTE	COMPTE	OBSERVATIONS
Subvention ONEMA	1 380 000	414 000	966 000	1318	Décision N°2013/06 du 24/01/2013
Subvention FEDER	3 420 000		3 420 000	1317	Convention N°2/2.2/2.2.1-33414
PRET - AFD	1 200 000		600 000	1641	CGP 1513 02 S du 29/10/2013
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 014 000</b>	<b>4 986 000</b>		

Arrêté le présent état à la somme de quatre million neuf cent quatre vingt six mille euros (4 986 000 €)

Morne à l'eau le 31 Décembre 2013

Le Maire



Jean Claude LOMBION

**COURRIER ARRIVÉ LE:**

**29 AVR. 2014**

**SPREFACTURE DE POINTE-À-PITRE**

